

## NOS DROITS

# Le droit d'auteur expliqué au public et aux artistes de demain

Corinne Jaquiéry

**Une œuvre – film, musique ou pièce de théâtre – peut échapper à sa créatrice ou à son créateur et être allégrement pillée. A l'heure où les plateformes digitales sont multiples, il est essentiel de sensibiliser le jeune public : pour créer, les artistes doivent pouvoir gagner leur vie.**

Sur Internet ou sur un réseau social, il est aisé de visionner et d'écouter gratuitement des extraits de films ou de musiques. Cette « culture de la gratuité » est née avec les inventeurs du web qui prônaient le partage des connaissances en toute liberté. Aujourd'hui, cette culture est largement répandue et pour beaucoup d'internautes, s'approprient entièrement des images ou des sons va de soi. La SSA et les autres sociétés qui défendent les intérêts des autrices et auteurs, et d'autres titulaires de droits, ont initié depuis une vingtaine d'années des campagnes à l'intention du public et des artistes de demain.

### Former le regard des enfants

Des ados téléchargent illégalement des œuvres sans y prêter attention, mais cette pratique ne touche pas encore les jeunes enfants. Les former avant qu'ils ne commencent à surfer est essentiel. Vincent Adatte, directeur artistique de La Lanterne Magique, le club de cinéma des 6-12 ans présent en Suisse et dans une dizaine de pays dans le monde, observe que les enfants sont très concernés par l'injustice. « Quand on leur dit qu'une ou un artiste est exposé/e à ne pas recevoir l'argent qui lui est dû pour son travail, ils réagissent très fortement. » Le club a ainsi initié des dizaines de milliers de jeunes spectatrices et spectateurs au septième art, en essayant de leur faire prendre conscience de manière ludique qu'un film est une œuvre que l'on doit à des auteurs. « Notre sensibilisation au droit d'auteur se fait en deux temps, conformément au concept

pédagogique de La Lanterne Magique. Avant la séance, les enfants reçoivent par courrier un numéro spécial du journal de leur club. Illustré de façon amusante, celui-ci leur donne une première information sur le droit d'auteur.

**« Les enfants sont très concernés par l'injustice. »**

Le jour de la séance, en préambule à la projection, les enfants assistent à un spectacle ludique et didactique d'une dizaine de minutes joué par les animatrices et animateurs du club ainsi qu'un/e artiste invité/e, qui porte sur le thème du droit d'auteur, en lien avec ce qu'ils ont appris grâce au journal. » Début 2024, une nouveauté a été introduite dans cette animation, avec un jeu en ligne inédit, créé par La Lanterne Magique. Interactif, le jeu permettra de faire connaître les maillons créatifs et techniques des différentes chaînes de production artistique. Il posera des questions sur les droits d'auteur qui concernent le métier de scénariste ou de compositrice ou celui d'écrivain, de sculptrice ou de chanteur. Et Vincent Adatte de souligner : « Aujourd'hui, les enfants ont accès à plein d'outils qui leur permettent de faire des montages vidéo, de faire de l'animation ou de réaliser des dessins animés. Ils deviennent eux-mêmes auteurs. Nous leur faisons prendre conscience que s'ils en font un métier plus tard, ils pourront eux aussi toucher des droits d'auteur, à condition de les respecter pour les autres. »

### Respect ©opyright ou le droit d'auteur à l'école

Les cinq sociétés de gestion des droits d'auteurs suisses – SSA, ProLitteris, SUISA, Suissimage et Swissperform – ont créé « Respect Copyright » pour informer les élèves de 12 à 16 ans sur le droit d'auteur et les droits voisins, et en présenter les principes dans les écoles. Pour Brigitte Meier qui gère ce projet, les thèmes abordés concernent de nombreux jeunes qui échangent de la musique, lisent des livres, reprennent des chansons, parlent de films ou font du théâtre. Ils et elles à la fois consomment et créent de l'art. « Nos ateliers sont gratuits pour les écoles. Ils sont financés par les sociétés de gestion. Nous remplissons le mandat de la Confédération qui consiste à diffuser la thématique du droit d'auteur auprès de la population. Par le biais des élèves, nous atteignons également le corps enseignant et l'environnement social en général. Nous expliquons la thématique en compagnie d'un/e musicien/ne afin de la présenter au plus près de la réalité. Des exemples issus d'autres domaines culturels sont également abordés. Bien entendu, nous les rendons attentifs aux conséquences du progrès. Alors qu'auparavant, les supports de données tangibles comme le vinyle ou le CD étaient vendus une seule fois, aujourd'hui, le streaming est permanent. Cela a d'énormes conséquences sur les revenus des artistes. » Depuis quelque temps, l'IA (Intelligence Artificielle) s'est invitée lors des présentations. « Nous avons donc fait créer un morceau de musique avec une image de couverture

par une IA. Le résultat est...surprenant ! » Reste que d'un point de vue juridique, les bases d'une exploitation des œuvres créées avec l'IA ne sont pas encore clairement établies en raison de la globalité du phénomène. « Beaucoup de questions sont encore ouvertes, cela rend la situation passionnante pour toutes et tous. »

**Il est important de sensibiliser les étudiant/e/s d'art à cet aspect de leur future profession.**

### Le droit d'auteur dans les écoles d'art

A terme, chaque étudiant/e d'art sera concerné/e par le droit d'auteur. Pour Jean-Guillaume Sonnier, adjoint artistique au département cinéma de l'ECAL (Haute Ecole d'Art et de Design), il est important de les sensibiliser à cet aspect de leur future profession. « C'est un droit qui est constitutif de leur pratique et qu'il est important de connaître afin d'être armé pour se défendre. On émette le savoir sur les droits d'auteur tout au long de leur cursus. En fin de troisième année, les sociétés de gestion de droit d'auteur viennent se présenter. Ensuite chacun/e est libre d'y adhérer ou pas. » Sandra Gerber, responsable du Service Juridique de la SSA, donne des formations sur le droit d'auteur dans différentes Hautes Ecoles d'Art de Suisse romande. « Depuis une dizaine d'années, nous avons des demi-journées de formation à la HEAD à

Genève, à l'ECAL à Lausanne et parfois à La Manufacture et dans des écoles privées de théâtre. Pour l'audiovisuel, nous y allons en binôme avec Suissimage pour une présentation en trois volets. Le premier sur le droit d'auteur en général. Le deuxième sur les sociétés de gestion et le troisième sur les contrats que ces futurs autrices et auteurs de l'au-

diovisuel vont être amenés à signer. Le droit d'auteur n'est pas toujours facile à appréhender, nous essayons d'être interactifs. A ce stade de leur vie professionnelle, la rémunération qu'ils peuvent tirer des droits d'auteur leur importe évidemment moins que la création d'œuvres susceptibles de retenir l'intérêt des sociétés de production... Nous

voulons néanmoins leur faire prendre conscience que c'est bien à eux que la loi attribue originellement des droits d'auteur et non à ceux qui exploitent les œuvres. Les créatrices et créateurs ne sont donc pas partie négligeable dans la négociation tant que leurs droits leur appartiennent, mais du moment qu'ils ont été cédés, l'exploitation de

leur œuvre leur échappe d'une certaine manière. Il faut donc bien réfléchir et nous consulter avant de signer les contrats!».

[www.lanterne-magique.org](http://www.lanterne-magique.org)  
[www.respectcopyright.ch](http://www.respectcopyright.ch)

## Pourquoi ma compagnie doit-elle faire une demande d'autorisation pour jouer mes pièces ?

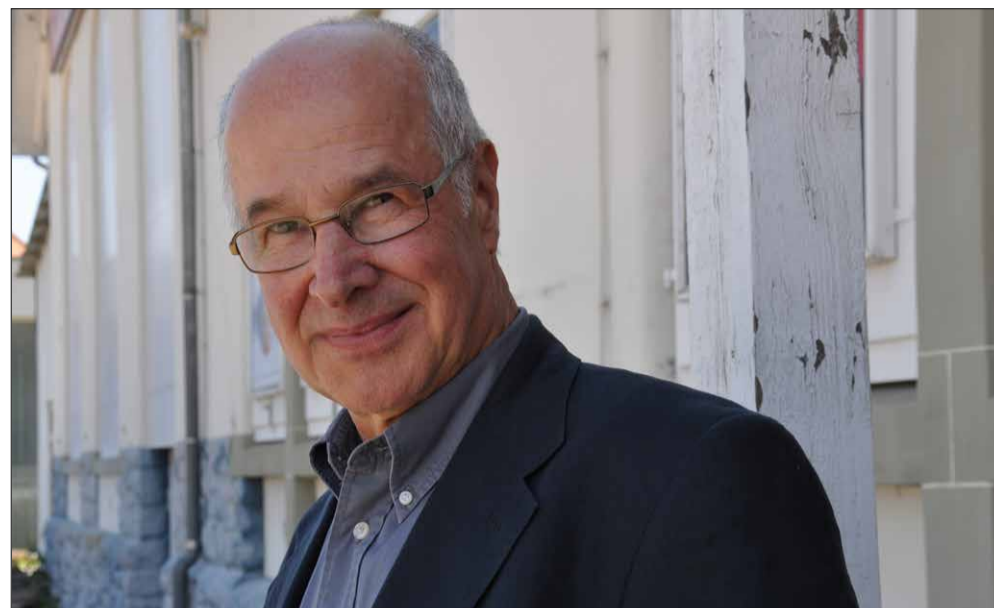
**L'autrice ou l'auteur membre de la SSA et la compagnie (souvent une association) sont deux entités juridiques différentes. L'une donne l'autorisation, l'autre l'obtient.**

Il convient donc de régler l'utilisation de l'œuvre par le procédé habituel : demande d'autorisation adressée à la SSA, contrat de représentation. Les formalités sont simples : sollicitation et réponse par courriel ; de plus, la SSA peut signer le contrat de représentation à la place de ses membres. Ces formalités ont leurs raisons :

- La SSA assure que toutes les autrices et tous les auteurs ayant collaboré à l'œuvre soient au courant de l'exploitation de la pièce et conviennent des modalités – il peut arriver qu'un ayant droit externe à la compagnie doive être interrogé (musique de scène, œuvres préexistantes, etc.).
- La SSA peut ainsi assurer le suivi du dossier qui passera par la déclaration de recettes demandée au responsable du paiement des droits, puis la facturation, pour se terminer par le versement de droits aux autrices et auteurs.

- Statutairement, les membres de la SSA doivent donner leur autorisation par le biais de notre coopérative.
  - Les contrats de vente de spectacle prévoient généralement une clause garantissant que le producteur du spectacle dispose du droit de jouer l'œuvre. Le producteur a donc tout intérêt à pouvoir prouver cela.
- Tout ceci offre une sécurité juridique aussi bien aux autrices et auteurs qu'aux compagnies qui, elles, disposent alors d'une autorisation en bonne et due forme – afin de prévenir des litiges qui pourraient soudainement surgir entre les autrices/auteurs et la compagnie. Malheureusement, notre Service Juridique a été confronté à ce genre de cas et, quand rien n'est réglé par écrit, la situation n'en devient que plus épineuse. Nous avons d'ailleurs publié quelques recommandations pour régler les rapports avec sa propre association ici : [www.ssa.ch/fr/documents/aide-memoire-autrices-et-auteurs/](http://www.ssa.ch/fr/documents/aide-memoire-autrices-et-auteurs/) (onglet «Juridique»).

**PS: Les demandes d'autorisation doivent toujours préciser la période et le(s) territoire(s) sollicités.**



© Isabelle Daccord

### DÉCÈS DE CLAUDE CHAMPION, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SSA

**Le cinéaste Claude Champion, second Président du Conseil d'Administration, est décédé le 23 décembre 2023.**

Claude Champion avait présidé aux destinées de notre coopérative entre 2001 et 2012, période durant laquelle il s'était particulièrement impliqué dans le développement des actions culturelles, en qualité de Président de l'ancienne Commission Culturelle. Les autrices et auteurs romands de la scène doivent beaucoup à ses multiples initiatives pour les faire rejoindre l'affiche des théâtres romands, à une époque où ceux-ci étaient peu présents dans les programmes.

Né à Berne en 1942, Claude Champion avait une formation de typographe et maquettiste d'édition. Dans les années 70, il rejoint le mouvement naissant du cinéma romand indépendant et réalise plusieurs films où fiction et documentaire se rejoignent volontiers, en particulier le film historique « Le général Guisan et son temps » (1995). Il a également enseigné le cinéma à l'ECAL entre 1995 et 2004.

Succédant au Président fondateur Bernard Falciola, Claude Champion aura donné à la SSA une empreinte unique : celle d'une société de gestion attentive aux différentes pratiques artistiques, autant qu'à la nécessaire solidarité.



© Carlo De Rosa

*Du Pollen aux Alouettes*, texte et musique de Pascal Schopfer, arrangements musique de Daniel Perrin, Prod. Cie La Commode à Nuages. Création à l'Aula des Bergières, Lausanne, en janvier 2022.

## Accès au patrimoine audiovisuel

**Une des modifications de la Loi sur le Cinéma, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, prévoit que les films soutenus par la Confédération puissent « être rendus accessibles au public cinq ans après la date de leur sortie » par l'Etat.**

Au moment où elles demandent la libération du soutien à la réalisation, les sociétés de production doivent donc désormais être en mesure de garantir à la Confédération qu'elle aura la faculté de mettre le film à disposition du public suisse s'il n'est plus trouvable sur aucune plateforme gratuite ou payante, cinq ans après sa première projection publique.

Il n'est pas encore déterminé par quels biais ou plateforme la Confédération entend réaliser cette mise à disposition pour le public suisse. Néanmoins, pour satisfaire à cette nouvelle condition de l'OFC, il est nécessaire d'adapter les modèles de contrat d'auteur de la SSA. Ceux-ci prévoient en effet tous une durée limitée de l'octroi des droits commerciaux à la société de production par l'auteur/autrice, afin qu'ils puissent être renégociés à terme.

La SSA a préparé un avenant modèle pour étendre l'octroi des droits à toute la durée de protection du droit d'auteur, mais uniquement dans le cadre restreint d'un accès non commercial du public suisse au patrimoine audiovisuel. A terme, elle intégrera cette disposition dans tous ses modèles de contrat.

[www.ssa.ch/fr/documents/modeles-de-contrat/](http://www.ssa.ch/fr/documents/modeles-de-contrat/)

### CHANGEMENT DE PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE ? INFORMEZ LA SSA

**En lien avec les versements de vos droits provenant de l'étranger, la SSA doit être informée de votre pays de résidence/domicile fiscal.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer tout changement de domicile officiel dans un délai d'un mois. Beaucoup de pays pratiquent un impôt à la source et la SSA s'efforce de tout mettre en œuvre pour que ses membres soient au bénéfice des « conventions de double imposition » afin de réduire ces retenues.

Pour tout renseignement : [info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch)

Infos sur le site de la SSA au sujet du domicile fiscal et de l'impôt à la source :

[www.ssa.ch/fr/documents/societariat/](http://www.ssa.ch/fr/documents/societariat/)

[www.ssa.ch/fr/services-aux-autrices-et-auteurs/](http://www.ssa.ch/fr/services-aux-autrices-et-auteurs/)

### PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE FILMS, VOICI UNE CLAUSE UTILE POUR VOS CONTRATS DE DISTRIBUTION

Vous nous avez demandé une **clause contractuelle modèle** pour réserver les droits d'auteur gérés par les sociétés de gestion que vous pourrez insérer dans vos contrats de distribution ou de vente.

Voici donc disponible sur notre site une clause qui est suffisamment souple pour être acceptée par votre partenaire contractuel et qui vous permettra de respecter les engagements que vous avez pris dans les contrats d'auteur.

[www.ssa.ch/wp-content/uploads/U46F1223C.pdf](http://www.ssa.ch/wp-content/uploads/U46F1223C.pdf)

### POUR RAPPEL : LA SSA A UNE NOUVELLE ADRESSE POSTALE

Suite à un changement de case postale, notre adresse est la suivante :

**Société Suisse des Auteurs  
société coopérative (SSA)**

**Rue Centrale 12**

**Case postale 1359**

**1001 Lausanne**

# L'intelligence artificielle entre en scène

Emmanuel Grandjean

**Demain, les artistes, les autrices et les auteurs seront-ils remplacés par des algorithmes qui travaillent plus vite et pour presque rien ? Pour l'instant, personne n'y croit vraiment. L'IA est avant tout un outil qui peut aider la création, voire l'ouvrir à de nouveaux horizons. Et si le danger existe, il est peut-être ailleurs...**

Certains la craignent, d'autres la plébiscitent. Parfois même les deux à la fois. Censée nous simplifier la vie, l'intelligence artificielle soulève surtout beaucoup de questions. Le monde de la culture s'y confronte. Et s'interroge au sujet de cette technologie qui, pour l'instant, s'inspire en copiant.

Chanson, cinéma, série télé, théâtre, art contemporain, littérature... tous les domaines sont concernés. A Hollywood, les scénaristes ont notamment fait grève pour protester contre l'usage de ChatGPT, cet agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle pour troussez des dizaines de projets de films à partir de mots-clés, en quelques secondes. Faut-il pour autant s'en inquiéter ? L'IA va-t-elle tout remplacer ? Ou bien, au contraire, ouvrir certaines disciplines artistiques à de nouveaux horizons ?

## La tirade du nez

En janvier 2023, Benjamin Cucho tentait une expérience. « J'avais un trou dans la programmation de ma salle et très peu de temps pour le remplir. Mon gamin venait de me montrer ChatGPT. J'étais bluffé. » En quatre jours, l'humoriste neuchâtelois monte un spectacle « mais pas une pièce de théâtre où j'aurais dû apprendre le texte par cœur. J'ai demandé à l'algorithme de m'écrire l'introduction d'un spectacle pour un comédien qui veut justement faire un spectacle sur l'intelligence artificielle. Et à partir de cette base, j'ai continué à rebondir sur ce qu'il me répondait ». Sur la scène de *ChatGPT : y a plus qu'à répéter*, Benjamin Cucho ne pose pas ses questions en direct. Il a tout préparé en amont « histoire de pouvoir contrôler ce que l'IA écrivait et remettre le propos dans le bon ordre. » Projetés sur un écran installé sur le plateau, des bouches et des yeux générés par DALL-E 2 (un autre de ces programmes d'intelligence artificielle capable de créer des images) simuleront ce drôle de dialogue entre l'homme et la machine.

Joué une seule fois, un dimanche, le duo va faire un carton. « Ce que j'en ai tiré ? Que c'est un super outil, mais que je n'ai plus réutilisé dans ce cadre performatif. ChatGPT manque d'humour, mais il



*Human in the Loop*, conception et chorégraphie Nicole Seiler, collaboration artistique Clara Delorme, Gabriel Obergfell et Nicolas Zlatoff, programmation informatique et collaboration artistique Tammara Leites, musique originale Stéphane Vecchione. Production et création par la Compagnie Nicole Seiler en septembre 2023 à l'Arsec, Lausanne.

est capable de sortir des choses étonnantes. Je lui ai demandé, par exemple, de m'écrire une tirade qui parlerait d'un nez proéminent, en alexandrins et en faisant des métaphores. Ce n'était pas exactement du Rostand, mais c'était étonnamment bien fait, avec beaucoup d'éléments très intéressants et très simples à remanier. De toute façon, même avec un auteur en chair et en os, une phase de réécriture est nécessaire.»

## Inquiétude et curiosité

Scénariste français qui propose des cours sur l'utilisation de ChatGPT et de Midjourney, Olivier Levallois abonde. « L'IA fonctionne comme un assistant qui nous aiderait à réfléchir et à penser nos scénarios; un assistant qui a parfois des fulgurances et d'autres fois des lacunes. C'est à nous, les autrices et auteurs, de faire le tri dans ses retours. Je ne crois pas, pour l'instant, en la possibilité de faire écrire ces IA à notre place. Pour de nombreuses raisons, à la fois liées à la piètre qualité du résultat, à la complexité de ce qui fonde une bonne histoire, même avec des cerveaux et une sensibilité humaine.

**« J'ai reçu des appels de scénaristes qui me disent qu'ils l'utilisent sans oser l'avouer. »**

Et puis aussi tout simplement parce qu'une autrice ou un auteur est d'abord quelqu'un qui aime écrire, se plonger lui-même dans la création

de récits, entrer dans le psychisme complexe des personnages, voire se mettre dans l'état physique et mental particulier qui permet de faire advenir les idées ».

Signe de la fébrilité de la profession ? Ou volonté de s'adapter aux avancées inéluctables du progrès ? Toujours est-il que les séminaires organisés par Olivier Levallois font tous le plein. « L'inquiétude est indéniable, voire l'hostilité aussi parfois, comme pour tout grand bouleversement technologique ou sociétal, reprend le scénariste. Ce que je ressens dans cet intérêt actuel, c'est d'abord un désir de ne pas passer à côté de l'apport de cette nouvelle technologie, mais aussi une grande curiosité sur ce qu'elle est vraiment capable de nous apporter. En tout cas, j'ai reçu des appels de scénaristes qui me disent qu'ils l'utilisent sans oser l'avouer autour d'eux. Toutes les autrices et les auteurs proches de moi, à qui j'ai proposé de présenter ma manière de procéder, se sont montrés demandeurs. Pour elles et eux, c'est une Terra Incognita, aussi fascinante qu'inquiétante. Il arrivera un jour ou tout cela sera devenu banal. Nous verrons bien, alors, la place que l'IA aura prise dans nos métiers. »

## Propos sexistes

L'intelligence artificielle qui menacerait les pratiques artistiques ? Nicole Seiler, qui siège au Conseil d'Administration de la SSA, n'y croit pas non plus. « Pour moi cela reste un outil avec lequel explorer une autre manière de créer une chorégraphie. J'ai toujours bien aimé changer de format, changer d'enjeu et de façon de tra-

vailer », explique la chorégraphe lausannoise qui a entraîné une intelligence artificielle en la nourrissant de descriptions chorégraphiques.

**« On pourrait inventer une IA pour faire du surf, mais je crois que les surfeurs continueraient à vouloir surfer eux-mêmes. »**

En 2023, elle présentait *Human in the Loop* dans lequel une danseuse et un danseur interprétaient sur scène des instructions soufflées dans leurs oreillettes par cette IA entraînée. Des descriptions – danser comme un lever de soleil, lever la jambe gauche en même temps que le bras droit, imaginer un dragon qui surgit du toit du théâtre – que les performeurs traduisaient en direct « comme ils et elles pouvaient et voulaient. L'IA n'a aucune notion de ce qu'est un corps. On lui donne une phrase pour commencer et l'algorithme enchaîne. Que fait-on de ces instructions ? Comment s'en sortir quand on ne les comprend pas où qu'elles sont moralement inacceptables ? C'est ça qui m'intéressait. Par rapport à un spectacle de danse « classique », le résultat est différent. Ici, les interprètes n'incarment rien du tout. Ils répondent à une autre logique qui est de la mathématique pure. Et doivent réagir sur le champ à ce qu'ils entendent. Cette immédiateté donne quelque



© Les Films Hors-Champ

Jours de fête, écrit et réalisé par Antoine Cattin. Prod. Les Films Hors-Champ, RTS.

chose de très étrange », observe la chorégraphe pour qui le danger de ces machines est ailleurs. « C'est plutôt le fait que le développement des IA se trouve entre les mains de quelques grandes entreprises – qui cherchent surtout à faire du profit avant de penser au bien de l'humanité – qui m'inquiète. Tout comme le fait que les programmations des algorithmes ne sont pas transparentes, ce sont de véritables boîtes noires. Les biais, c'est-à-dire la reproduction grossissante de propos sexistes et racistes faisant partie des données de base des IA par exemple, et le potentiel de fake news qui peuvent faire penser que ce que l'IA dit est vrai, sont également problématiques. »

#### Soulager les autrices et les auteurs

« C'est vrai que pour gagner du temps, il m'est arrivé de solliciter ChatGPT pour écrire un spectacle dans mon école de théâtre, reprend Benjamin Cuhe. Mais ça restait une trame sur laquelle rebondir. » L'IA qui aide? Olivier Levallois ne pense pas autrement. « Elle peut soulager en partie les scénaristes de la masse de travail qu'elles/ils doivent accomplir pour développer leurs histoires, avec des moyens financiers souvent précaires. Quand on est payé au lance-pierres pour trois mois de travail et qu'un moyen technique peut les ramener à un mois et demi, ça ne me semble pas être entièrement une mauvaise chose. » Et plus l'autrice

ou l'auteur sait ce qu'elle ou il recherche et comment bien formuler sa demande, plus l'apport de la machine est efficace. « Par expérience, j'ai observé que les scénaristes, spécialistes de la dramaturgie, seront toujours les mieux à même d'utiliser cet outil pour créer des histoires. » Pas de quoi céder à la panique, donc. Olivier Levallois nuance. « On ne sait pas du tout où va s'arrêter la puissance de ces machines et ce qu'elles seront capables de produire dans six mois. Cela dit, on pourrait inventer une IA pour faire du surf, mais je crois que les surfeurs continueraient à vouloir surfer eux-mêmes, à vivre toutes les sensations de leur pratique. Les bonnes autrices et les bons auteurs aussi. »

#### ERRATUM

Dans l'édition n°133, deux erreurs se sont produites, dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser :

En page 1, le dessin avec texte allemand s'est malencontreusement glissé dans la version française.

En page 4, deux crédits photo ont été inversés : le portrait d'Olivia Csiky Trnka a été fait par LynnSK20, celui de Bastien Hauser par Elise Comte.

## Les actions culturelles dans l'audiovisuel – bilan d'une décennie

Denis Rabaglia, Président de la Commission Audiovisuelle jusqu'en février 2024\*

Grâce à un prélèvement sur les droits encaissés, le Fonds Culturel de la SSA est en mesure de contribuer à la création de nouvelles œuvres. Cette redistribution se fait essentiellement sous la forme de bourses diverses accordées par des jurys indépendants (c'est-à-dire sans intervention des membres du Conseil d'Administration et des collaboratrices et collaborateurs des Affaires Culturelles). La Commission Audiovisuelle dispose d'une somme de l'ordre d'un demi-million pour soutenir les autrices et les auteurs à travers diverses bourses et actions. Contrairement à la Commission Scène, elle a moins de terrains d'intervention à couvrir : la fiction, le documentaire et l'animation, pour le cinéma et la télévision. A partir d'un suivi des projets réalisés, il est possible de mesurer l'impact de ces actions sur la production audiovisuelle suisse. Deux d'entre elles se distinguent par un taux élevé de projets lauréats qui se sont réalisés :

- La *Bourse pour le développement de films documentaires* (longs métrages cinéma et télévision), existante depuis 2007, a vu 60% de 65 projets lauréats réalisés. Cela reflète le dynamisme bien connu de la production documentaire dans notre pays.
- Le *Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation*, mis en œuvre avec la Fondation culturelle Suissimage entre 2013 et 2017, a vu 50% des

18 projets soutenus devenir des films de fiction à ce jour. Ce résultat est particulièrement réjouissant dans la mesure où cette action s'adressait spécifiquement à des projets complexes dans le but de renforcer l'étape entre l'écriture et le financement.

Une autre action propre de la SSA a un taux de réalisation plus bas, mais tout de même important : la *Bourse pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction*, action historique de la SSA qui a été proposée entre 1998 et 2019, a un ratio de réalisation d'un tiers des 87 projets lauréats sur 21 éditions.

Enfin, deux autres actions ont, à ce jour, un taux de réalisation nettement plus bas :

- La *Bourse pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction pour le cinéma*, créée en 2016, n'a vu que 12% des projets lauréats se tourner. Ce résultat est surprenant dans la mesure où la Suisse produit un nombre non négligeable de premiers longs métrages de fiction.
- Enfin, logiquement, la nouvelle action lancée en 2020, la *Bourse pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire* (en l'occurrence à caractère automatique), compte deux films produits à ce jour sur la vingtaine d'attributions.

Cependant, ces résultats ne reflètent pas la réalité, car de nombreux projets de ces deux actions sont encore en développement ou en financement, certains également en préproduction. D'ordinaire, il convient d'attendre au minimum un cycle de trois ans pour évaluer si un projet a abouti ou non.

### Ces bourses et actions ont été pensées par des autrices et auteurs pour des autrices et auteurs.

Ces bourses et actions ont été pensées par des autrices et auteurs pour des autrices et auteurs. Elles se veulent proches des pratiques et des besoins. Rappelons que toutes les actions audiovisuelles proposées par le Fonds Culturel de la SSA et ses partenaires sont ouvertes à toutes et tous, autant aux membres de la SSA qu'à ceux de Suissimage. Rappelons enfin l'essentiel : nos actions poursuivent comme premier but de soutenir des autrices et auteurs dans leur travail, le fait que leur projet ne se réalise pas ne saurait être un critère déterminant dans l'évaluation de leur pertinence.

\*Au 1.3.2024, la présidence de la Commission Audiovisuelle a été reprise par Stéphane Goël.

#### IMPRESSUM

##### COMITÉ DE RÉDACTION

CHRISTOPHE BUGNON, ORANE BURRI, MARIE-EVE HILDBRAND, ANTOINE JACCOUD, STÉPHANE MITCHELL (RESPONSABLE DE RÉDACTION), MANON PULVER, DENIS RABAGLIA, JÜRIG RUCHTI

##### SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

NATHALIE.JAYET@SSA.CH / 021 313 44 74

##### COLLABORATION À CE NUMÉRO

CORINNE JAQUIÉRY, EMMANUEL GRANDJEAN

##### DESSIN DE COUVERTURE

VINCENT DI SILVESTRO

##### CORRECTRICE

ADRIENNE BOVET

##### GRAPHISME

NAÏFS, ESTÈVE DESPOND

##### IMPRESSION

LE CRIC PRINT+EDITION, FRIBOURG

##### PUBLIÉ TROIS FOIS PAR AN

TIRAGE : 4100 EX. EN FRANÇAIS, 500 EX. EN ALLEMAND

POUR OBTENIR LE JOURNAL DE LA SSA UNIQUEMENT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE : ENVOYER UN MESSAGE AVEC LE MOT BULEL DANS L'OBJET À [NATHALIE.JAYET@SSA.CH](mailto:NATHALIE.JAYET@SSA.CH)

**SSA** société suisse des auteurs

RUE CENTRALE 12, CASE POSTALE 1359, 1001 LAUSANNE

TÉL. 021 313 44 55, FAX 021 313 44 56

INFO@SSA.CH, [WWW.SSA.CH](http://WWW.SSA.CH)

GESTION DE DROITS D'AUTEUR

POUR LA SCÈNE ET L'AUDIOVISUEL